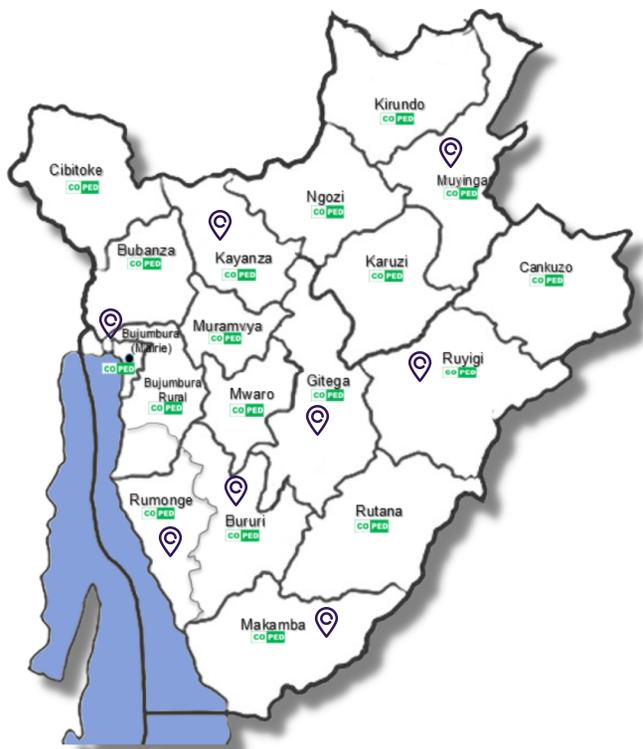


F. Zone d'intervention



CO PED Présence dans les provinces

 Bureaux provinciaux

Contact

**Immeuble "Maison des oeuvres"
Av Pierre Ngendandumwe no 32;
Quartier Rohero I; Bujumbura - Burundi**

Tél: +257 22 24 83 76; +257 22 24 26 27

Fax: +257 24 37 56

B.P.: 3792 Bujumbura 2 – Burundi

Email: Coped@coped.org

site web: www.coped.org



Le Conseil Pour l'Éducation et le Développement



**«CO PED, pour une société construite sur base du
développement intégral de la personne humaine
dans un environnement sain/viable».**

A. Notre mission

Contribuer à l'édification d'un monde meilleur à travers les actions de réduction de la pauvreté, de promotion de la Santé, de l'Education, de la sécurité alimentaire, de l'environnement, dans le respect de la dignité de la personne humaine. »

B. Création et zone d'action

1974-2022 : Quarante-huit ans dans le domaine du Développement du monde rural. Fondé en 1974, le Conseil pour l'Education et le Développement est devenu une ASBL par Ordonnance Ministérielle n° 550/242/89 du 25 septembre 1989 qui lui confère en même temps le statut d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

Depuis 1974 jusqu'en 2000, la zone principale d'intervention de COPED est le territoire du Diocèse de Bururi qui comprenait les provinces de BURURI, MAKAMBA et une partie de la province de RUTANA. A partir de 2000, sur décision de l'Assemblée générale, le siège est transféré à BUJUMBURA. Le Bureau de Bururi devient une coordination régionale (antenne de COPED et Bureau de la Caritas diocésaine).

C. Domaines d'intervention



Santé



Education et création d'emplois



Sécurité alimentaire et nutrition



Environnement et ressources naturelles



Remise des certificats aux lauréats de la formation des métiers

D. Secteurs d'intervention

La lutte contre la maladie

Les principales actions menées :

- L'éducation à l'hygiène et à l'assainissement
- La construction des infrastructures sanitaires
- L'implication des communautés de base dans la gestion des services de santé (COSA et COGE)
- L'augmentation des dispositifs d'eau potable (adductions d'eau) et la mise en place des comités de gestion.
- L'appui à la mise en place effective du système de financement basé sur les performances ans les structures de soins
- La mise en place d'un Centre de référence en Kinésithérapie



La lutte contre la pauvreté

Le COPED réalise les activités suivantes :

- L'accroissement de la production agricole et animale en milieu rural



- La gestion durable des terres (boisements, aménagement des marais et des bassins versants, gestion conservatoire des eaux et du sol, énergie renouvelable, etc.) ;
- L'appui aux populations dans la mise en place des mutuelles de solidarité (MUSO) ;
- L'assistance aux ménages indigents par l'octroi des semences et des intrants ;
- La réinsertion socio-économique et la réintégration des déplacés et des rapatriés.

La lutte contre l'ignorance

Dans le secteur de l'éducation, COPED mène principalement les actions suivantes :

- le renforcement de la formation technique et pratique des enseignants et des élèves des ITABS du Burundi.
- L'appui au développement de l'entrepreneuriat rural
- Appui dans l'élaboration et l'actualisation des plans d'action communautaires ;



Complexe scolaire de Nyanza Lac

E. Axes d'intervention

- Axe1:** Promotion de la santé communautaire, préventive et curative
- Axe2:** Accès à une éducation de qualité et une formation à l'insertion au monde du travail
- Axe3:** Autonomisation financière des populations et accès à une alimentation suffisante et équilibrée
- Axe4:** Protection de l'environnement et conservation des ressources naturelles
- Axe5:** Eau, Hygiène et Assainissement (WASH) et autres interventions inclusives d'urgence.
- Axe6:** Réinsertion socioéconomique inclusive et protection (genre, enfants, jeunes et personnes à besoins spécifiques)